



Éventuel licenciement pour utilisation

Par **amalia**, le **08/04/2008** à **15:47**

je travaille comme caissière dans un magasin qui propose une carte de fidélité. Est-ce que le fait de profiter des points de fidélité des clients qui ne possèdent et ne veulent pas avoir la carte représente une faute de travail ? Peut-il y avoir un licenciement ? En vous remerciant d'avance.

Par **julian45**, le **09/04/2008** à **17:16**

bonjour, oui arrêtez tout de suite car c'est considéré comme du vol et vous pouvez être licenciés pour faute grave.
cordialement